

ARRETE MUNICIPAL n°AC 2025.143

Le Maire de la Commune de SAINT-JORIOZ,

Objet :
Réservation d'une partie du
domaine public pour un tournage
du film « Une Autre Fois »

- ◆ Vu le Code de la sécurité intérieure et notamment ses articles L.111-1, L.131-1, L.511-1,
- ◆ Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L.2213.2,1
- ◆ Vu le Code de la Route, et notamment l'article R.411-8,
- ◆ Vu le Code Pénal, et notamment l'article R 610-5,
- ◆ Vu la demande d'autorisation de la Société Nord-Ouest, afin de réaliser le tournage du film « une autre fois »
- ◆ Vu la délibération 2024.103 du 09.12.2024 sur les tarifs des occupations du domaine public
- ◆ Considérant la nécessité de réserver une partie du domaine public, afin de réaliser des prises de vue sur le domaine public et pour le stationnement des équipes de tournage
- ◆ Considérant qu'il y a lieu d'apporter des prescriptions afin que ce tournage se déroule dans les meilleures conditions de sécurité pour les personnes et les biens.

ARRÊTE

Article 1 :

Pour permettre le tournage du film « une autre fois », la société de production NORD-OUEST est autorisée à occuper une partie du domaine public communal le **lundi 06 octobre 2025 de 08 heures à 20 heures.**

Article 2 : (Camp de base)

Le stationnement des véhicules techniques ainsi que l'implantation de barnums nécessaires au tournage sont autorisés sur le parking de la plage dans l'angle de l'impasse des mouettes et de la route du port au niveau des deux premières allées de stationnement.

Article 3 :

Le barriérage et la signalisation seront préinstallés par les services municipaux.
L'organisateur aura à sa charge la prise en compte de toutes les mesures de sécurité pour les personnes et les biens.
L'ensemble des espaces utilisés devront être remis dans l'état original à l'issu du tournage.
Selon la délibération susvisée, un titre de recette sera remis aux organisateurs dans le cadre de l'utilisation du domaine public.

Article 4 :

Le présent arrêté sera :

- ◆ TRANSMIS A :
 - ✓ Monsieur l'Adjudant-chef, Commandant la gendarmerie de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le chef de service de la police municipale de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le responsable du centre de secours de Saint-Jorioz
 - ✓ Madame la Directrice Générale des Services de Saint-Jorioz,
 - ✓ Monsieur le Directeur des services techniques de Saint-Jorioz,
 - ✓ Madame la responsable du pôle fiances de la commune de Saint-Jorioz
 - ✓ Au demandeur nicolas.plouhinec@gmail.com
 - ✓ Pour information et exécution chacun en ce qui les concerne.
- ◆ Diffusé sur le site internet de la mairie

A SAINT-JORIOZ
Le 12.09.2025

Le Maire

Michel BEAL

